

Après les fêtes, la vie de votre sapin continue !

A compter du mardi 26 décembre 2023 et jusqu'au lundi 29 janvier 2024, 32 points de dépôt répartis sur l'ensemble des quartiers de Troyes vous permettent de recycler votre arbre de Noël. Vous pouvez retrouver la liste des points de collecte sur bit.ly/CollecteSapins_Troyes.

Pour être pris en charge et recyclé par les espaces paysagers de la Ville de Troyes, votre sapin doit être débarrassé de toute décoration, flochage ou pied (hors bûche) et déposé sans sac.

Des copeaux alliés de la biodiversité

Une fois collectés, les sapins sont broyés. Les copeaux obtenus servent, par la suite, à habiller les bordures des chemins du Parc des Moulins. Répandus sur le sol, ces copeaux offrent une promenade plus confortable, vous évitant de marcher dans la boue en cas de temps pluvieux. Le sol, quant à lui, est mieux protégé, conserve l'humidité et contribue ainsi à nourrir la biodiversité avec le développement de nombreux micro-organismes et champignons.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur troyes.fr.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr